



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha siège en séance extraordinaire, ce 27 janvier 2022, à 17 h par voie de visioconférence tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Sylvain Roberge, maire – Par visioconférence
Madame Annie Bélanger, conseillère (siège n° 1) – Par visioconférence
Monsieur Emilien Cotton, conseiller (siège n° 2) – Par visioconférence
Madame Sonia Bruneau, conseillère (siège n° 3) – Par visioconférence
Madame Stéphanie Drainville, conseillère (siège n° 4) – Par visioconférence
Monsieur Martin Coulombe, conseiller (siège n° 5) – Par visioconférence
Monsieur Luc Lefebvre, conseiller (siège n° 6) – Par visioconférence

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier – Par visioconférence

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, étant tous présents à la salle des délibérations le 27 janvier 2022, à 17 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Sylvain Roberge, maire, agit à titre de président d'assemblée et M. Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée. La séance est ouverte à 17 h 24.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour comme suit :

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU MONT-ST-JEAN – RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC EXP POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – AUTORISATION
5. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU MONT-ST-JEAN – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU MONT-ST-JEAN – RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC LA FIRME EXP – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-303 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 26 août 2021 et ayant pour effet d'octroyer à l'entreprise Les Services EXP inc. la réalisation des plans et devis pour la construction des infrastructures

JEUDI 27 JANVIER
2022
2022-01-27

2022-014

2022-015



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

municipales dans le cadre du projet de développement résidentiel du domaine Mont Saint-Jean au coût de 110 000,00 \$, plus taxes applicables, conformément aux documents de soumission de l'appel d'offres numéro AO-SJM-2021-07-01;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise le 13 janvier 2022 par Mme Isabelle Mireault, chargée de projet, de la firme EXP, lequel fait état de l'avancement dudit projet et présente un nouvel échéancier;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux accuse un retard important comparativement à l'échéancier proposé dans l'offre de services soumise par Les Services EXP inc., laquelle est datée du 6 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel du domaine du Mont-St-Jean est prioritaire pour l'Administration municipale et que le retard accumulé dans la préparation des plans et devis cause un préjudice;

CONSIDÉRANT QUE la firme reconnaît qu'elle ne peut livrer les plans et devis dudit projet selon l'échéancier initialement proposé;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties conviennent d'un commun accord de résilier le contrat pour la conception des plans et devis relatifs à la construction des infrastructures municipales dans le cadre dudit projet de développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN COULOMBE
ET RÉSOLU :

DE RÉSILIER le contrat en vigueur entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et Les Services EXP pour la réalisation des plans et devis relatifs à la construction des infrastructures municipales, et ce, en raison du retard sur l'avancement des travaux;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE DU MONT-ST-JEAN – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résiliation du contrat entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha et Les Services EXP inc. pour la conception des plans et devis relatifs à la construction des infrastructures municipales du projet de développement résidentiel du domaine du Mont-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est prioritaire pour l'Administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser les travaux de construction en 2022 afin de permettre une habitation dès l'automne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels n° MSJM-2201 pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux soumise par la firme Parallèle 54 expert conseil, laquelle est datée du 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme s'engage à réaliser l'ensemble des travaux décrits dans l'offre de services proposée, et ce, en priorité afin d'assurer le respect de l'échéancier convenu avec la municipalité;

2022-016



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 du *Règlement numéro 571 relatif à la Politique de gestion contractuelle* permettant de conclure de gré à gré un contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, et ce, du moment où les principes et mesures de rotation des fournisseurs potentiels mentionnés aux articles 9 et 10 dudit règlement sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER EMILIEN COTTON
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme Parallèle 54 expert conseil la conception des plans et devis relatifs à la construction des infrastructures municipales du projet de développement résidentiel du domaine du Mont-St-Jean ainsi que la surveillance des travaux pour une somme de 83 025,00 \$, plus taxes applicables, et ce, conformément à l'offre de services n° MSJM-2201;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 31.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sylvain Roberge
Maire

Philippe Morin, directeur général et
greffier-trésorier

« Je, Sylvain Roberge, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2022-017



**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

